



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

554, rue Lemelin

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Ce mois-ci aura été consacré à administrer les dossiers usuels de la Municipalité il y a donc peu de choses sur lesquelles nous pourrions attirer votre attention. Si ce n'est qu'une dérogation mineure sera étudiée en juillet. Vous pouvez d'ailleurs prendre connaissance de l'avis public sur ce sujet dans le présent numéro.

Par contre, le dossier du projet de Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans est d'actualité et important pour nous tous. Madame la mairesse a d'ailleurs choisi de vous informer de l'évolution de celui-ci dans un texte vous étant adressé directement !

Finalement, la Municipalité a décidé de participer à la Fête des Voisins 2017, vous trouverez l'invitation officielle également dans ce numéro.

D'ici là, n'oubliez pas de mettre à votre agenda la prochaine séance du conseil municipal qui est prévue le lundi 5 juin 2017 dès 20 h, à la salle du conseil du centre le Sillon.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble sis : au 112, chemin Roberge, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à permettre l'installation d'une piscine creusée en cour avant.

Qu'une séance publique de consultation aura lieu le 3 juillet 2017, à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse ou un conseiller mandaté expliquera le projet de dérogation et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le Conseil municipal statuera ensuite sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le 3 juillet 2017, immédiatement après la levée de la séance publique de consultation à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce troisième jour de mai deux mille dix-sept.

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier